

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 3 juin 2024, à 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron (Absence motivée)
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent à cette séance.

Résolution 2024-06-123

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
3 juin 2024
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de mai 2024;
5. Comptes à accepter – Mai 2024;
6. Administration :
 1. Propos du maire et rapports des conseillers;
 2. Dépôt de la correspondance;
 3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 4. Fermeture des Caisses Desjardins;
 5. Radiation de comptes (taxes et comptes divers);
 6. Vente de terrain, 17, rue Castanier;

7. Tournoi de golf Club Lions;
8. Demande au conseil d'administration
Les Appartements Pierre-Brochu;
9. Congrès de la FQM;
10. Participation aux commémorations du 80e
anniversaire du débarquement;
11. Lettre d'entente 2024-01, autorisation de signature.

7. Invitations et demandes d'appui :

1. Recommandations du comité des dons;

8. Sécurité publique :

1. ;

9. Transport :

1. Résolution MTQ demande de resurfacement, route 132;

10. Hygiène du milieu :

1. ;

11. Aménagement, urbanisme et développement :

1. Membre du Comité consultatif d'urbanisme –
nomination;
2. Règlement :
 - a) Règlement 2024-04 sur le colportage
– Avis de motion et dépôt du projet de
règlement

12. Loisirs et culture :

1. Embauche des moniteurs pour le Camp de jour;
2. Concours Bénévoles de l'année 2024;
3. Projet Havre de confort et de sécurité pour les aînés;
4. Tarification au Centre sportif David-Pelletier;

13. Santé et bien-être :

1. Appui au projet de regroupement des OH;

14. Projets d'investissement :

1. Biomasse :
 - a) ;
2. Projet des jeux d'eau :
 - a) ;
3. Rue du village :
 - a) ;

15. Affaires nouvelles :

1. _____;
2. _____;
3. _____;

16. Période de questions;

17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2024-06-124**Procès-verbaux**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joannie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que rédigé.

Résolution 2024-06-125**Comptes à accepter**

IL EST PROPOSÉ par Patrick Santerre, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de mai 2024 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 277 464,49 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 46 676,05\$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 230 788,44 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :

Le maire et les conseillers font rapport des activités ayant eu cours dans le dernier mois.

CORRESPONDANCE :

6.2a. Dépôt de la résolution de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot concernant une demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui;

6.2b. Dépôt du plan d'aménagement et de gestion 2024-2029 du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia;

6.2c. Dépôt du rapport annuel de la Sécurité incendie;

Résolution 2024-06-126**Compte courant –
Paiement de factures
excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas, dont le coût total de 121 923.88 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Gestion Fusion inc.	115	Balai mécanique	14 212.34 \$
Gym Art Fitness	1030	Achat d'équipement- extenseur de jambes	7 352.66 \$
Ministère de la Sécurité publique	106664	1er versement	66 913.00 \$
MRC de la Matapédia	31023	Honoraire	5 692.83 \$
MRC de la Matapédia	31118	Mise à jour -service évaluation	6 195.65 \$
Plomberie-Gicleurs, PSP inc.	10220	Achat de compteur 3/4 A	7 730.40 \$
Ville d'Amqui	24094	Contribution financière piscine d'Amqui	13 827.00 \$
Total :			121 923.88 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2024-06-127**Fermeture des Caisses
Desjardins**

ATTENDU QU'une éventuelle disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans la municipalité de Sayabec compromettraient l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de l'ensemble du Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

IL EST PROPOSÉ par Marie Element, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de joindre sa signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des

directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

Résolution 2024-06-128

**Radiation de comptes
(taxes et comptes
divers)**

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la radiation des factures détaillées dans le tableau ici-bas :

Code d'identification	Numéro de facture	Montant à radier
D1346 00 0000.00 0000	6547	214.45 \$
D1536 00 0000.00 0000	5805	573.26 \$
D1397 00 0000.00 0000	4147	114.91 \$
	4400	
D1376 00 0000.00 0000	4414	375.30 \$
	36692	
F9181 41 5223.00 0000	37738	859.12 \$
F9080 68 4940.00 0000	37199	371.98 \$
F9080 67 3567.00 0000	37198	68.52 \$
F9080 90 0474.00 0000	28349	173.86 \$

Total: 2 751.40 \$

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent la radiation d'un montant de 2 751.40 \$ à titre de créances irrécouvrables.

Résolution 2024-06-129

**Vente de terrain, 17, rue
Castanier;**

IL EST PROPOSÉ par Patrick Santerre, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de monsieur Bertin Côté et madame Lucie Lévesque concernant l'achat d'un terrain au 17 rue Castanier.

Le terrain se situe du côté nord de la rue et est à l'est du lot 6 159 438, propriété de monsieur Jérôme Berger. Il s'agit du lot portant le numéro 6 159 439 d'une superficie de 13 271.9 pi².

Le prix du terrain est de 1.15 \$ du pied carré pour un total de 15 262.69 \$, plus les taxes applicables.

Le terrain est subdivisé et les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont disponibles à l'emprise de la rue.

Une offre d'achat devra être signée et sera valide pour une période de trois mois. Une somme de 1 526 \$ représentant 10 % du coût d'achat sera remise à la municipalité. Ce montant sera imputé au prix d'achat lors de la signature de l'acte de vente et sera non remboursable en cas de renonciation à procéder à l'achat.

Le choix du notaire afin d'établir l'acte notarié sera laissé à la discrétion des acheteurs et les frais de l'acte de vente seront payables par ces derniers.

Le conseil municipal autorise que cette nouvelle résidence soit branchée à l'aqueduc et l'égout de la municipalité.

Les membres du conseil autorisent le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

Résolution 2024-06-130

Tournoi de golf Club Lions

IL EST PROPOSÉ par Marie Element, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat de trois forfaits « D » (souper, golf et voiturette) au coût de 125 \$ par personne pour le tournoi de golf du Club Lions d'Amqui qui aura lieu le vendredi 14 juin 2024 au club de golf Revermont d'Amqui et d'autoriser l'inscription de messieurs Marcel Belzile, maire, Rémi Carrier, conseiller, et Jean Orsini, directeur des travaux publics, à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2024-06-131

Demande au conseil d'administration Les Appartements Pierre Brochu

CONSIDÉRANT l'importante implication financière de la Municipalité de Sayabec dans le projet de la Résidence La Seigneurie ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal souhaitent obtenir un suivi quant à la gestion de l'organisme Les Appartements Pierre-Brochu ;

IL EST PROPOSÉ par Joannie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander à l'OBNL Les Appartements Pierre-Brochu de modifier ses règlements généraux pour inclure, sur son conseil d'administration, deux administrateurs nommés par la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2024-06-132

Congrès de la FQM

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Marcel Belzile, maire, ainsi que monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenu au Centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre 2024. Le coût pour la participation à cette activité est de 990\$ par personne, plus les taxes applicables.

Les frais de déplacement et de séjour seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2024-06-133

Participation aux commémorations du 80^e anniversaire du débarquement

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat de deux billets pour la participation de monsieur Marcel Belzile, maire, aux commémorations du 80^e anniversaire du débarquement de Normandie tenu à Rimouski le 8 juin prochain. Le coût pour la participation à cette activité est de 60\$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2024-06-134

Lettre d'entente 2024-01 autorisation de signature

IL EST PROPOSÉ par Marie Element, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec la lettre d'entente 2024-01 avec la section locale 1142 du Syndicat canadien de la fonction publique.

Résolution 2024-06-135

Liste des appuis et des dons - Approbation

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des dons;

IL EST PROPOSÉ par Joannie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
CDESES	Camp de jour en art et musique	1 000 \$
Camp de jour, Loisirs Sayabec	Local de retour au calme	1 000\$
<u>TOTAL</u>		<u>2 000\$</u>

Résolution 2024-06-136

**Résolution MTQ
demande de resurfaçage
route 132**

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander à Transports Québec d'effectuer, dans les meilleurs délais, des travaux de planage et de resurfaçage sur la route 132 entre l'Église de Sayabec et le Marché Tradition. Un mauvais collage des couches d'asphaltes est, notamment, un des éléments suspectés ayant pu causer l'usure prématurée de ce tronçon.

Résolution 2024-06-137

**Nomination – Comité
consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frédéric Vallée a soumis sa candidature au poste de membre du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de procéder à la nomination de Monsieur Frédéric Vallée à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2024-06-138

**Règlement 2024-04 sur
le colportage – Avis de
motion et dépôt du
projet de règlement**

Patrick Santerre, conseiller(ère) donne avis de motion que le règlement numéro 2024-04 sur le colportage sera adopté à une séance ultérieure.

Patrick Santerre, conseiller(ère), dépose le projet de règlement numéro 2024-04 sur le colportage.

Résolution 2024-06-139

**Embauche des
moniteurs pour le camp
de jour**

IL EST PROPOSÉ par Joannie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche des étudiantes suivantes pour la saison estivale 2024 :

- Méganne Doiron à titre d'animatrice et coordonnatrice au terrain de jeux. La semaine normale de travail pour ce poste est de 40 heures au taux horaire de 17,50 \$;
- Chloé Fournier, Audrey Michaud, Nicky Lefrançois à titre d'animatrices au terrain de jeux. La semaine normale de travail pour ce poste est de 40 heures au taux horaire de 16 \$;
- Malorie Doiron et Nikki Turcotte à titre d'accompagnatrices pour les jeunes ayant des besoins particuliers. La semaine normale de travail pour ce poste est de 40 heures au taux horaire de 16 \$.

Tous les emplois étudiants commencent le 24 juin 2024 pour une durée de sept (7) semaines consécutives.

Résolution 2024-06-140

**Concours Bénévoles de
l'année 2024**

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître et de souligner l'apport des bénévoles à notre municipalité;

CONSIDÉRANT les candidatures transmises à la municipalité dans le cadre du concours Bénévoles de l'année organisé par la MRC de La Matapédia;

IL EST PROPOSÉ par Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer, pour l'année 2024, monsieur Jean-Marc Gagné, bénévole de l'année dans le volet adulte, et Jordan St-Hilaire, dans le volet jeunesse.

Résolution 2024-06-141

**Projet Havre de confort
et de sécurité pour les
aînés**

ATTENDU que la Municipalité de Sayabec désire rendre le parc des jeux d'eau plus accessible à nos aînés ;

ATTENDU que le conseil municipal de Sayabec doit adopter une résolution pour faire le dépôt du projet "**Havre de confort et de sécurité pour les aînés**" au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) au plus tard le 18 juin 2024;

ATTENDU que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide

financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

ATTENDU que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

ATTENDU que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir de PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Element, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec.

1° d'adopter la résolution du programme PRIMA;

2° nommer madame Vanessa Fillion responsable du projet.

Résolution 2024-06-142

Tarification au Centre sportif David-Pelletier

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la location du Centre sportif David-Pelletier en dehors de la période hivernale selon les modalités suivantes et la disponibilité du Centre.

Location Centre Sportif David-Pelletier		
Période estivale		
	Organismes du milieu	Citoyens
Aire de repas du restaurant (tarif journalier)	Gratuit	100 \$
Aréna (tarif journalier)	250 \$	N/A

Résolution 2024-06-143

Appui au projet de regroupement des OH

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, l'Office d'habitation de la Mitis, l'Office d'habitation de la Matanie et l'Office d'habitation de La Matapédia ont présenté aux conseils municipaux

de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, à l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, à l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, à l'Office municipal d'habitation d'Amqui, à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, à l'Office d'habitation de la Mitis, à l'Office d'habitation de la Matanie et à l'Office d'habitation de La Matapédia, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MUNICIPALITÉ DE SAYABEC d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

Proposé par : Rémi Carrier

ET RÉSOLU :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, de l'Office municipal d'habitation d'Amqui, de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, de l'Office d'habitation de la Mitis, de l'Office d'habitation de la Matanie et de l'Office d'habitation de La Matapédia.

Affaires nouvelles :

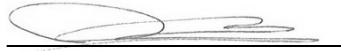
- Seigneurie
 - Politique d'achat
-

Période de questions :

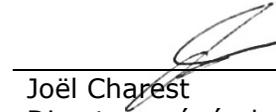
Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2024-06-144**Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ par Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit **levée à 21h08.**



Marcel Belzile
Maire



Joël Charest
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ect